

PROCÈS-VERBAL

Séance du 25 mai 2009

Présidence: M. Pierre GIRARD

1. Appel: 79 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Monique BOSS, Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

DUCRY Jean-Marc, huissier - VUILLE Nathalie, secrétaire

Excusés: BISCHOFBERGER Jean, BODMER Fabrice, BUCHS Patrick, CHANSON Cédric, CHATELANAT Christophe, DARBRE GUBBINS Florence, GAILLE Josette, GLASSON Philippe, GRAF Albert, GUILLOD Philippe, HENET Jean-Paul, JARENBACK Niklas, MERMILLIOD Monique, PRUDENTE Marc, RUEY Benjamin, SAUER Patrick, SIMONIAN David, SUESS Marianne, UDASSE Christian, VUAGNIAUX Christine,

Absent: ROCHAT Olivier

2. Procès-verbal de la séance du 27 avril 2009

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau

- a) Le Président donne lecture du courriel envoyé à la Municipalité suite à sa demande de classement des diverses motions et postulats dans un seul et unique rapport. Après consultations, le Bureau est arrivé à la conclusion qu'il sera nécessaire de présenter un rapport pour chaque motion ou postulat. Toutefois, afin de ne pas surcharger les Municipaux, une seule commission sera nommée par Municipal concerné.
- b) Concernant les modifications du règlement du Conseil, le Bureau a décidé de prendre en compte uniquement les articles dont la modification a été acceptée par le groupe de travail. Il y en a quatre qui seront transmises directement à la Municipalité afin qu'elle rédige un préavis. Elle pourra accompagner celui-ci d'un contre-projet. Les auteurs des propositions non retenues pourront les représenter sous forme d'amendement lorsque le Conseil débattera le préavis déposé par la Municipalité. Les articles concernés sont l'article 13, art. 13bis 2^{ème} alinéa (nouveau), art. 90 4^{ème} alinéa et art. 117.
- c) Nous sommes toujours à la recherche d'un huissier suppléant. M. Ducry a d'ores et déjà annoncé son absence pour la séance du 31 août.
- d) Le Président relève que le rapport de la commission culturelle a été annexé.
- e) Le site Internet a fait peau neuve. La secrétaire collecte les erreurs à corriger ainsi que les différentes remarques. Les améliorations sont déjà en cours, notamment concernant les archives.
- f) Le Président revient sur les dernières votations fédérales du 17 mai 2009 et remercie les 22 citoyen(ne)s présent(e)s, le Bureau du Conseil, MM. Avanthay et Vuille qui supervisent les locaux de vote, M. Ducry, notre huissier, ainsi que M. Grau du greffe municipal pour sa disponibilité.

4. **Approbation de l'ordre du jour**

M. le Président ajoute un point 11 bis à l'ordre du jour : "Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Volker KIRCHNER intitulée "Développement des transports publics région La Côte : Nyon Man's land".

L'ordre du jour est adopté à une large majorité et un avis contraire.

5. **Rapport N° 90 concernant une demande de crédits destinés au réaménagement de la rue de la Vy-Creuse, soit : Travaux d'aménagement routier, piétonnier et paysager CHF 1'196'400.- / Honoraires direction des travaux CHF 107'600.- / Assainissement (mise en séparatif) CHF 380'000.- / Energie et éclairage CHF 638'000.-**

Rapporteur: M. Jacky COLOMB en l'absence de M. Patrick BUCHS

M. le Président souligne que les deux derniers montants sont HT et non TTC comme mentionné sur le rapport.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Claude MERMILLIOD revient sur le point 2.3 du préavis concernant l'assainissement. Il est dit, dans les objectifs, que les eaux claires de la Place Perdtemps vont être déviées et amenées directement au lac. Vu qu'il y a un grand nombre de véhicules qui stationnent sur cette place, il n'est pas sûr que les eaux de ruissellement soient claires. Il souhaite que l'on fasse des contrôles réguliers afin de s'assurer que l'eau ne soit pas polluée par des hydrocarbures ou métaux lourds.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS espère qu'à terme la Place Perdtemps redeviendra verte et confirme que des contrôles réguliers sont déjà effectués. Les métaux lourds sont en général retrouvés dans les boues d'épuration. D'autre part, il confirme que l'assainissement et les Services Industriels sont des comptes hors taxe. Il précise au sujet du vœu de la commission, que la Municipalité l'accepte très volontiers, mais les bus auront un problème pour prendre le virage à droite. Tout ceci ne sera que provisoire puisque l'intention est de déplacer cet arrêt de bus dans le cadre du remaniement de l'étude de la place de Rive-Est. Malgré tout, ce ne serait pas la première place publique piétonne traversée par les transports, la place de Savoie est traversée par les voitures allant au parking de la Duche.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 2 abstentions:

D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réaménagement de la Vy-Creuse, soit :

- | | | | | |
|----|---|--|---|-----|
| 1. | Travaux d'aménagement routier, piétonnier et paysager | CHF | 1'196'400.- | TTC |
| | Honoraires direction des travaux | CHF | 107'600.- | TTC |
| | Assainissement (mise en séparatif) | CHF | 380'000.- | HT |
| | Energies et éclairage | CHF | 638'000.- | HT |
| 2. | A cet effet, il lui est accordé les crédits ci-après à comptabiliser de la manière suivante : | | | |
| | CHF 1'196'400.- / TTC | à porter au compte no 9143.20 | «dépenses amortissables en 30 ans» | |
| | CHF 107'600.- / TTC | à porter au compte no 9143.20 | «dépenses amortissables en 5 ans» | |
| | CHF 380'000.- / HT | à porter au compte no 9143.12 | «station d'épuration et collecteurs d'égouts» dépenses amortissables en 30 ans. | |
| | CHF 638'000.- / HT | à porter sur les comptes respectifs des services des eaux, du gaz et de l'électricité et viendra en augmentation du capital de dotation des services industriels | | |

6. Rapport de la Commission chargée d'étudier le postulat de M. Braulio Mora intitulé « Pour des achats publics équitables ».

Rapporteur: M. Braulio MORA

La discussion est ouverte.

Mme Inès ABEYA peine à comprendre le rapport de ce thème avec la motion Gaille. Il s'agit là d'achats équitables, la motion Gaille traite de places d'apprentissage. Elle ne voit pas le rapport entre les deux.

M. Maurice GAY aimerait des exemples concrets concernés par ces achats équitables. S'agit-il de gommes, de balais ou autres.

M. Yves FROIDEVAUX relève que certains de ces achats ne passent pas par les marchés publics mais par le budget et traiter cet objet avec celui de la motion Gaille pourrait causer des problèmes à ce niveau.

M. Christian PERRIN est surpris de voir le postulant répondre à sa motion. M. le Président précise que la secrétaire l'avait désigné premier nommé par erreur.

M. Michel MÜLLER revient sur le deuxième paragraphe du préambule qui fait état de statistiques. Il aimerait connaître la source des chiffres. Ensuite, il revient sur la position de la Commission qui stipule qu'elle reconnaît que la Municipalité a déjà démontré qu'elle s'engage pour le développement durable et il ne voit dès lors pas pourquoi il faudrait renvoyer ce postulat à la Municipalité. Il estime que c'est enfoncer de portes ouvertes. Il ne votera pas ce rapport

M. Braulio MORA répond qu'il s'agit de statistiques de l'OSEO, les proportions sont exactes, mais pas les chiffres. Il reconnaît qu'il ne faut pas trop contraindre la Municipalité qui fait déjà des efforts, car la marge de manœuvre est faible. Il s'agit surtout de donner un signal fort et apporter une contribution à des conditions de travail décentes et le respect des droits humains. S'agissant des exemples concrets, il cite les ballons de foot, les matériaux de construction et les textiles des uniformes des employés communaux. Concernant la question de Mme Abeya, il répond que les deux objets concernent les marchés publics et ont les deux une marge de manœuvre faible.

M. David SAUGY trouve bizarre de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour la forcer à faire quelque chose en expliquant qu'il faut éviter de la forcer. Il ne comprend pas et ne votera pas le renvoi.

M. Christian PERRIN souligne que si l'on n'achète plus à des entreprises qui sont soumises à des marchés non-équitables, elles ne vendront plus rien. Il ne pense pas que c'est à Nyon que l'on va trouver la solution. Il y a d'autres façons de le faire, sans renvoyer ce postulat à la Municipalité, une recommandation serait suffisante.

M. André CATTIN relève que tout le monde s'accorde à dire que la Municipalité s'engage déjà bien pour le développement durable alors pourquoi lui demander de faire encore mieux.

M. Guy-François THUILLARD estime que l'important est l'intention, la volonté marquée d'un Conseil communal de dire à sa Municipalité que l'on veut aller dans ce sens. Tant que la Municipalité ira dans ce sens-là, elle aura le soutien du Conseil. L'action de Nyon toute seule ne vaut pas grand-chose, mais cette proposition n'est pas unique, elle est issue de l'OSEO et plusieurs communes se sont déjà engagées dans ce sens. Ce serait un mauvais signe que de ne pas la transmettre à la Municipalité et sa mission est de rendre faisable, dans toute la mesure du possible, les intentions développées dans ce postulat.

M. Jacky COLOMB se demande pourquoi le parti socialiste ne fait pas une action au niveau cantonal, ce qui réglerait le problème.

M. Maurice GAY relève une fois de plus que le travail est fait consciencieusement et qu'il faut continuer à faire confiance. De plus, les achats ne se font pas directement dans des pays lointains, mais sont effectués via des importateurs locaux qui font eux aussi sûrement correctement leur travail. Il suggère de ne pas renvoyer le postulat à la Municipalité.

M. Guy-François THUILLARD signale qu'une motion similaire a été déposée au Grand Conseil, mais que celle-ci ne concerne que les achats faits par le Canton.

Mme Marlyse GRAF-ZAUGG souhaite que la Municipalité ait une démarche d'exemplarité dans tous les domaines et mette en place certains aspects du développement durable. Il s'agit maintenant de donner un signal politique fort qui peut ensuite se concrétiser par une prise de conscience et une action quotidienne par rapport aux choix des matériaux et des produits. Elle souhaite savoir d'où vient le matériel acheté et qu'il soit fabriqué dans des conditions acceptables.

M. Braulio MORA souligne que le fait de transformer la motion en postulat est moins contraignant pour la Municipalité. Il relève également que les produits équitables seront en abondance sur le marché quand il y aura une vraie demande qui existe. Si chaque commune fait cette demande, ce marché pourra se développer.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 41 voix pour, 31 avis contraires et 1 abstention:

- de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport. Vu le rapprochement de la thématique avec la motion Gaille "Inciter les entreprises à former des apprentis", la commission demande à ce que ce postulat soit étudié en même temps que cette dernière.

7. Rapport municipal N° 98 en réponse à la motion de M. Jean-Claude Mermilliod "Pour que Nyon devienne une commune amie des forêts anciennes"

La discussion est ouverte.

M. Jean-Claude MERMILLIOD remercie la Municipalité de donner suite à ce texte et de la réponse positive en plus des efforts déjà effectués pour labelliser la gestion des bois de la commune au label FSC. Si la campagne mérite d'être soutenue, il pense que le problème des forêts est encore plus dramatique qu'il ne l'était à l'époque. Il espère que la commission suivra la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8. Rapport municipal N° 99 en réponse à la motion de M. Tefik Rashiti "Nyon zone hors AGCS"

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9. Rapport municipal N° 100 en réponse à la motion de M. Michel Müller "Pour une mise en valeur des Allevays"

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10. Préavis N° 101 concernant un crédit de CHF 294'000.- TTC pour l'organisation d'un concours d'architecture paysagère à deux degrés, procédure ouverte, pour la création d'un parc au lieu dit "le Reposoir"

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

11. Préavis N° 102 concernant la géothermie profonde sur la Côte lémanique - Crédit d'étude de CHF 200'000.- (HT), subventions fédérales et cantonales non déduites, pour la participation de la Ville de Nyon à la phase B du projet.

La discussion est ouverte.

M. Dominique BLANCHARD souhaite vivement que la Commission s'intéresse également à un autre type de géothermie. Il existe plusieurs façon d'utiliser la géothermie et notamment celle exploitée par l'EPFL avec l'eau du lac. Des tests concluants ont déjà été faits, et il se demande pourquoi il n'y pas de projet d'utiliser l'eau du lac comme source de géothermie à Nyon.

M. Jean-Claude MERMILLIOD lui répond qu'un grand projet est à l'étude à Genève pour utiliser l'eau du lac pour la climatisation des bâtiments des organisations internationales. Il faut maintenant étudier l'impact qu'a le fait de pomper l'eau dans le lac et surtout de rejeter de l'eau chaude. Il faut voir quelle est l'influence sur l'éco-système, la végétation, la faune et quelle est l'évolution au niveau des rejets. Quand on connaîtra l'impact de ce genre de système sur le lac, on pourra étudier la possibilité de l'utiliser plus largement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11bis Réponse à l'interpellation de M. Volker KIRCHNER intitulée "Développement des transports publics région La Côte : Nyon Man's land"

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY précise que le développement des infrastructures ferroviaires nationales et régionales est de la compétence de la Confédération. Si le Canton peut avoir une influence certaine, celle des communes est très limitée.

Elle donne lecture de la réponse de la Municipalité (en annexe)

La discussion est ouverte.

M. Volker KIRCHNER remercie Mme la Municipale pour la réponse très précise ainsi que pour l'engagement de la Municipalité pour le développement de la mobilité douce.

M. Braulio MORA demande s'il serait possible de négocier avec les CFF l'arrêt des trains Intercity en gare de Nyon aux heures de pointes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12. Interpellation de M. Raymond Carrard intitulée "Martinet : des conventions signées?"

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. Communications municipales

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE signale au Conseil que, le 13 mai à 4h00 un court-circuit a eu lieu à la station du Rocher qui alimente le collège et tout le secteur. La station de transformation date de 1965 et était dans un état de vétusté important. Vu la gravité des dégâts et le fait que le matériel de réparation ne se trouve plus, il faut en urgence la remplacer. Le crédit d'extension pour cette station était prévu pour 2010, et le remplacement n'a pas fait l'objet d'une demande de crédit particulière. Toutefois, un crédit d'extension pour un montant de CHF 132'000.- prévu à Champ-Colin 12 et dont le client ne veut plus, est disponible pour 2009 et sera affecté à ce remplacement urgent à Prélaz.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à M. Robert JENEFSKY concernant la route de St-Cergue. Elle signale qu'il s'agit de la première zone de rencontre et les gens ont besoin d'un temps d'adaptation. Des modérateurs de trafic ont été posés et la vitesse des véhicules diminue de mois en mois. Par contre, les scooters qui descendent depuis le chemin du Canal sont en infraction et la police effectue ponctuellement des contrôles. De plus, la dernière place de stationnement sur le haut

de la zone de parcage a été supprimée afin de permettre aux cyclistes descendant, de passer à droite des places de parc et ne pas entrer en conflit avec les véhicules. Les arbres commencent à s'épanouir et la place ressemble de plus en plus à une zone de rencontre.

Pour revenir sur la remarque de Mme Christine VUAGNIAUX concernant la surveillance mutuelle, Mme la Municipale précise que le concept se fait sur l'ensemble du territoire communal, avec possibilité de mise en œuvre par étapes. Elle soulignait que les secteurs de villas sont particulièrement visés par les cambrioleurs.

Mme la Municipale Ruey-Ray répond également à Mme Inès ABEYA concernant la place de parking pour les cars à la Place de Savoie. Elle souligne que cette case a pour but de laisser monter ou descendre des touristes. Cette limitation incite les chauffeurs à utiliser les places longue durée situées à Rive-Est et à proximité de la salle communale. Un emplacement de longue durée n'était pas souhaitable pour ne pas masquer cette nouvelle zone de convivialité. S'il s'agit d'un arrêt pour les toilettes publiques proches, une tolérance de 15 minutes est accordée.

Enfin, elle informe M. Luigi ALTIERI que le délai de 30 jours pour obtenir l'autorisation pour une collecte est un délai cantonal, celui-ci ne dépend pas de la Municipalité ou de la police.

M. le Municipal Claude ULDRY signale au Conseil que la maison de Bourgogne sera rénovée. Si le préavis vient un peu plus tard que prévu, c'est que la Municipalité a décidé de réorienter ses visions concernant les appartements protégés et places en EMS. Elle est en tractation avec certaines entités et dès que celles-ci auront abouti ou non, le Conseil sera avisé. Néanmoins, il annonce le dépôt en août d'un préavis pour la réfection urgente des monte-charges et le changement de toutes les fenêtres.

Mme la Municipale Monique BOSS fait le bilan de la fête « En mai fais ce qu'il te plaît », organisée par le Service de la culture et qui s'est très bien déroulée le samedi 16 mai. Le succès a été encore plus grand que celui des deux premières éditions en 2007 et 2005. Les spectacles en plein air, ainsi que les ateliers extérieurs ont rencontré un succès particulier. Le spectacle « Le Rossignol » à l'Usine à Gaz a été bien fréquenté et très apprécié. Egalement un grand succès pour l'atelier de peinture à l'Esp'Asse. Les 2 spectacles « Krunk et le Procès du loup », présentés dans le grand carnotzet, ont fait salle comble. Enfin, la bibliothèque des jeunes a compté 30 nouvelles inscriptions grâce à sa bibliothèque de plein air dans la cour du Château. Grâce à la qualité du programme et à une météo des plus agréables, la manifestation a rencontré un réel succès et c'est quelques 2000 personnes qui l'ont fréquentée. Elle donne rendez-vous pour une nouvelle édition en mai 2011 !

Mme la Municipale répond également à M. Petr LUKAS au sujet du nombre de grills et tables de picnic au Boiron. Ceux-ci avaient été enlevés durant l'hiver et ont maintenant été remis. Il s'agit de 4 grills et 8 tables pouvant accueillir une cinquantaine de personnes. Il n'est pas prévu d'en augmenter le nombre, car cette place doit rester en harmonie avec la nature. Les grills sont assez grands et il est toujours possible de s'installer dans l'herbe. A propos de sa question au sujet du giratoire de la Môrache, elle précise que celui-ci a été aménagé provisoirement il y a quelques années et va rester ainsi tant que la place de la Gare n'est pas refaite. En attendant, les Espaces Verts vont voir s'il est possible d'aménager au centre une plantation de verdure.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond à Mme Inès ABEYA au sujet du ramassage des poubelles durant les fêtes de Pâques. La Municipalité n'a pas l'intention d'ajouter des tournées spéciales les lendemains de fêtes, car les gens prendraient de mauvaises habitudes et laisseraient leurs poubelles tous les jours. Le concept de ramassage va de toute façon être revu et ce genre de problème ne devrait pas se présenter. Un préavis devrait être déposé au mois d'août à ce sujet. Concernant sa remarque à propos de la cabine téléphonique délabrée à Rive, elle sera remplacée par un poste téléphonique avec un petit abri, contre le bâtiment de la CGN, sous le passage. La cabine sera supprimée d'ici l'été.

M. le Municipal informe également le Conseil que le tapis final à l'avenue des Eules va être posé. Elle sera fermée dans le sens rte de Signy – rte de St-Cergue du 2 au 6 juin, pour permettre le rabotage. Pour minimiser les inconvénients majeurs, la route sera totalement fermée et le tapis sera posé le dimanche 7 juin. Ceci permet de le poser en une seule journée au lieu de trois.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à Mme Florence DARBRE GUBBINS qui souhaitait recevoir plus souvent des plans et photographies dans les préavis, qui pouvaient également être envoyés par e-mail. La Municipalité est attentive à illustrer les préavis, mais il est vrai que récemment il y a eu un oubli. Quant à la mise à disposition électronique des documents de travail, la Municipalité souhaite la développer dans le cadre d'un projet d'ensemble cohérent. Tous les conseillers n'ont pas une messagerie électronique et une imprimante performante en couleur, etc.. Cela n'apporte pas d'économies, on les transfère de la commune aux conseillers. Une réflexion sera menée avec le Bureau du Conseil pour développer un véritable outil de travail informatique sous la forme d'un Intranet, pour autant que les Conseillers soient d'accord.

M. le Syndic revient ensuite sur le préavis N° 89 sur l'autonomie des SI: "Les échos des deux premières séances de la Commission chargée d'étudier le préavis N° 89 sur l'autonomie des SI nous laissent penser que nous ne sommes pas sur le bon chemin. Il nous semble que la perception de quelques membres du Conseil Communal est biaisée par une certaine méfiance des intentions municipales ou par une approche dogmatique d'un sujet délicat qui, nous l'admettons, soulève des questions aussi légitimes que fondamentales.

Les incertitudes liées à la morosité de la situation économique et les inquiétudes sur l'avenir du marché des énergies ont probablement aussi contribué à générer des doutes sur la démarche municipale. En d'autres mots, il y a ceux qui sont opposés par principe et ceux qui pourraient être d'accord, mais pas comme ça, pas maintenant ou pas dans ces conditions.

Nous avons le sentiment que nous n'avons pas réussi à orienter le débat sur les réels enjeux faisant l'objet de ce préavis. La perte du monopole des SI implique des changements importants, pas simplement quelques aménagements. Toutes les entreprises au bénéfice d'une situation de monopole ont connu des difficultés lors de la libéralisation de leurs marchés. L'adaptation à de tels changements se révèle souvent douloureuse voire coûteuse.

Il s'agissait pour la Municipalité de fournir à votre Conseil tous les éléments de décision pour choisir la meilleure structure pour faire face à l'avenir de nos SI. Nous souhaitions pouvoir estimer la vraie valeur de nos SI, évaluer les options possibles, les formes les plus judicieuses de gouvernance et vérifier les hypothèses posées par la Municipalité. En résumé, nous souhaitions apporter toutes les indications pour que votre Conseil puisse décider en toute connaissance de cause.

Nous n'avons manifestement pas été bien compris. Dans ces conditions, la Municipalité a décidé de retirer ce préavis.

Quelles ont maintenant les options possibles?

- Envisager la vente de nos SI pour diminuer la dette communale
- Proposer une nouvelle structure qui pourrait prévoir la fusion avec d'autres sociétés actives dans le même domaine, de manière à atteindre une taille critique
- Revenir avec une proposition aboutie d'une structure avec un modèle de gouvernance qui garantisse un contrôle jugé suffisant par votre Conseil.

Une seule chose est certaine, le statut quo ne sera pas tenable d'ici quelques années. Si nous n'adaptions pas la structure de nos SI, ces derniers n'existeront plus dans 10, 15 ou 20 ans. La Municipalité doit se montrer responsable. Elle ne peut donc pas se contenter d'un rôle d'observateur et attendre en simple spectateur qu'une dégradation de la situation nous oblige à réagir dans l'urgence ou dans un contexte défavorable.

Dans ces conditions, nous allons revenir très rapidement devant votre Conseil avec une proposition de nouvelles règles pour la gestion de ce service communal. Dans le souci de maintenir la compétitivité de nos SI, nous vous demanderons d'accorder à la Municipalité :

- Un élargissement des compétences financières
- De nouvelles règles budgétaires avec une rentabilité (marge nette) pour objectif
- Une autorisation d'engager des dépenses si des recettes peuvent être directement escomptées
- Une autorisation de procéder à des investissements en vue de recettes nouvelles
- Un budget de marketing pour faire face à la situation de concurrence

- Une liberté accrue pour l'engagement de personnel afin de faire rapidement face aux évolutions du marché

Nous espérons que cette manière de voir sera comprise par votre Conseil et que nous pourrions trouver une solution à court terme en attendant de revenir ultérieurement avec une nouvelle proposition de structure qui puisse réunir une large majorité tant au sein de l'exécutif que du législatif."

14. Propositions individuelles et divers

M. Robert JENEFSKY signale que le Parti Indépendant déposera une motion pour la mise en place d'un système de vote électronique. Ils sont de l'avis qu'un tel dispositif permettrait d'éviter des recomptages comme cela se reproduit de plus en plus souvent.

M. Yves FROIDEVAUX demande une certaine cohérence dans le mobilier urbain sur la place derrière la Gare. Le dossier doit devenir une priorité, car c'est une carte de visite de la ville. Il souhaiterait également avoir des chiffres quant au nombre de personnes qui respectent les limitations de vitesse.

M. Jacky COLOMB souligne que la première zone de rencontre se situe au chemin du Boiron, elle est petite, la vitesse n'est pas respectée et elle est tout sauf conviviale. La route a également été abaissée à grands frais, or, maintenant deux tranchées ont été faites en travers de la route. Le chantier actuel était déjà prévu et il est étonné que l'on soit obligé de rouvrir maintenant. N'a-t-on pas prévu de poser les prises de gaz, eau ou autre avant?

Pour M. Jacques HANHART, les crédits d'extension destinés à la station de Champ-Colin venaient déjà d'un transfert, puisqu'il lui semble qu'ils étaient destinés à la station de la Mûrache. Ils sont maintenant à nouveau transférés et il aimerait des explications à ce sujet. D'autre part, quand il y a quelque chose d'aussi grave, une information auprès des professionnels serait souhaitable par les moyens de communication multiples.

M. Maurice GAY fait remarquer que les plans manquent souvent, il ne s'agit pas d'une exception. Il transmet également une question de Mme Josette GAILLE, excusée, au sujet du complexe de Colovray.

Il y a des rumeurs comme quoi la gestion du complexe de Colovray serait confiée à l'UEFA. Elle souhaite savoir si ces rumeurs sont confirmées et pourquoi le Conseil n'a pas été informé. Comment se fait-il également que la commission qui a statué sur la réfection de la piste d'athlétisme n'ait pas été informée ? S'agit-il d'une "affaire de la buvette de Marens bis"?

M. Braulio MORA trouve appréciable de pouvoir louer du matériel pour fêtes. Toutefois, il est regrettable que le transport, même payant, ne soit pas proposé pour les sociétés locales. Il faut trouver un véhicule pour transporter le matériel et une personne disponible. D'autre part, les horaires peu flexibles pour la prise en charge et la restitution du matériel ne sont pas adaptés à ceux qui travaillent à plein temps. Il souhaiterait des horaires plus flexibles et la possibilité de les faire transporter contre rétribution.

M. Sejdijaj AJVAZI félicite la Municipalité et le service des Espaces Verts pour le travail effectué aux jardins de la Duché et à la Place de Savoie.

Mme Inès ABEYA demande s'il serait possible de trouver des solutions satisfaisantes pour remplacer les places de parc lorsque le cirque ou une autre manifestation mobilise toute la place Perdtemps. Serait-il, par exemple, possible de remettre la cour du collège en service pour du parking, le long de l'avenue Viollier ou toute autre solution.

M. Bernhard WILLI s'étonne qu'il n'y ait pas encore de fleurs sur l'îlot à l'avenue Alfred-Cortot à la hauteur de la route de Divonne. Il espère bien que ce n'est pas le panneau publicitaire qui les a remplacées.

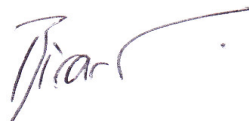
Suite à la décision de la Municipalité de retirer le préavis concernant les SI, M. Jacques PITTET propose de créer une commission permanente du Conseil des SI. Cela aurait comme avantage d'avoir toujours les mêmes personnes qui suivent l'ensemble des activités. Le préavis pour la géothermie aurait, par exemple, pu être transmis à cette commission.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h. 55.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :



Pierre Girard

Nathalie Vuille

Annexes: Réponse à l'interpellation de M. Volker KIRCHNER
Liste des commissions